

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

CONTRIBUTION AU PROJET DE LOI POUR LE PLEIN EMPLOI

Pour un plein emploi qualitatif dans nos territoires :
Les conditions d'une politique publique de l'emploi au
bénéfice de nos habitants, entreprises et collectivités

Le redémarrage très net des recrutements post Covid fait apparaître des situations de quasi plein emploi dans un nombre croissant de territoires. Cette embellie se traduit par des difficultés de recrutement parfois importantes, notamment dans les secteurs de l'industrie et des services à la personne. Responsables du développement économique local, les intercommunalités sont interpellées par les entreprises de leurs territoires. En charge de services essentiels à la population, elles sont également confrontées à des difficultés de recrutement.

Si le retour du plein emploi est une bonne nouvelle, il n'échappe pas au mouvement de flexibilisation du marché du travail, davantage subi que choisi par les travailleurs : le salariat n'offre plus les mêmes garanties contre la précarité. En parallèle, près de la moitié des demandeurs d'emploi sont des chômeurs de longue durée, en particulier les seniors. En dépit de la reprise économique, le creusement des inégalités territoriales, sociales et générationnelles est un risque majeur.

La coexistence dans les territoires de difficultés de recrutement et de poches de chômage élevé trouve de nombreuses causes : faible attractivité du territoire ou de ses métiers, freins en matière d'insertion, inadéquation de l'appareil de formation, ou déficit de l'offre de services locaux indispensables à l'emploi (mobilité, garde d'enfant, logement, santé).

Les obstacles à l'emploi sont multiples et l'organisation d'un parcours cohérent pour les demandeurs d'emploi se heurte à la multiplication des porteurs de solutions, publics et privés, qui contribuent à leur accompagnement. En parallèle, la perspective de la réindustrialisation et de la transition écologique exige un investissement inédit dans les compétences et la formation des travailleurs de demain.

Face à ces constats, Intercommunalités de France plaide pour une approche pragmatique : en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs et les solutions existantes, un plein emploi qualitatif qui assure une meilleure qualité de vie au travail est possible.

L'intercommunalité fait partie de la solution : 86 % des intercommunalités réalisent déjà des actions dans le domaine de l'emploi. L'échelle intercommunale, celle du bassin de vie, se prête particulièrement bien à des interventions coordonnées sur le cadre de vie, le cadre de travail et tout ce qui peut concourir à l'accès ou au retour à l'emploi.





15 LEVIERS POUR UN EMPLOI QUALITATIF DANS LES TERRITOIRES

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Levier 1 : accompagner et outiller massivement les ressources humaines de TPE et PME, par le biais d'une offre de services souple, individuelle ou collective, portée par les intercommunalités et/ou les chambres consulaires.

Levier 2 : encourager le développement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) via une offre de services spécifique.

Levier 3 : faciliter l'accès au logement pour les salariés temporaires et les alternants en entreprise en s'appuyant sur une contractualisation locale avec Action logement. Donner aux autorités organisatrices de l'habitat les moyens de mettre en œuvre et d'animer une politique spécifique pour l'accueil de ces salariés.

Levier 4 : renforcer la mobilité des actifs, des apprenants, et des demandeurs d'emploi via les plans de mobilité réalisés par l'intercommunalité.

Levier 5 : informer les actifs des possibilités d'accueil de chaque bassin de vie (offre de logement, de scolarisation, de loisirs culturels et sportifs, d'accès aux services...).

Levier 6 : développer l'offre et la qualité des modes de garde d'enfants à l'échelle de chaque bassin de vie, dans le respect des compétences du bloc local.

Levier 7 : lancer un programme national d'amélioration des parcs d'activité (offre de restauration, services aux salariés, esthétique des zones d'activité, qualité du bâti, espaces verts et de détente...).

FAIRE ÉMERGER DES VIVIERS DE COMPÉTENCES ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS VALORISANTS DANS LES TERRITOIRES

Levier 8 : encourager les contractualisations région-intercommunalités pour co-construire une offre de formation professionnelle qualifiante et des actions d'orientation sur mesure dans les territoires.

Levier 9 : soutenir les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT), en cohérence avec les stratégies économiques locale et régionale.

Levier 10 : proposer des parcours de formation complets de Bac -3 à Bac +5 dans les agglomérations moyennes, en associant aux contrats de relance et de transition écologique (CRTE) nouvelle génération les services de l'Éducation nationale, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement supérieur. Pérenniser le soutien aux campus connectés et aux établissements d'enseignement supérieur des agglomérations moyennes.

Levier 11 : encourager la création d'académies industrielles dans les territoires, au sein de campus attractifs et accessibles, sur le modèle des campus des métiers et qualifications (CMQ), en s'appuyant sur le volet « compétences » de France 2030.

ASSOCIER L'INTERCOMMUNALITÉ AUX POLITIQUES D'EMPLOI, D'INSERTION, DE FORMATION ET D'ORIENTATION

Levier 12 : intégrer les intercommunalités dans la gouvernance de France travail local, en ouvrant une possibilité pour les collectivités volontaires de co-piloter le comité local France Travail avec le préfet.

Levier 13 : renforcer les actions « d'aller vers » les publics les plus éloignés de l'emploi, en mobilisant les ressources du bloc local, dans une approche individualisée des parcours et en proposant des formations pré-qualifiantes (savoir-être, savoirs fondamentaux ...).

Levier 14 : faciliter l'interconnaissance entre professionnels du service public de l'emploi et du développement économique local et assurer la continuité de l'accompagnement des entreprises et des publics (organisation commune de visites découverte/immersion en entreprises pour les jeunes et demandeurs d'emploi).

Levier 15 : favoriser un emploi attractif et des carrières de qualité dans l'emploi public (en particulier dans ces métiers en tension indispensables aux services publics qui, justement, contribuent à la levée des freins à l'emploi : petite enfance, jeunesse, santé, médiation...) et organiser plus de passerelles entre les fonctions publiques et entre secteurs public et privé pour faciliter les recrutements dans les collectivités locales et les intercommunalités.

POUR LA RÉUSSITE DE FRANCE TRAVAIL

Pour assurer la réussite de France Travail, il conviendrait **d'établir les périmètres locaux de France Travail à partir des dynamiques locales existantes, sur la base de propositions et des candidatures des collectivités, d'un pacte de gouvernance locale et d'un premier plan d'actions**. Ces périmètres seraient ensuite discutés et validés par la région et par l'État.

La région doit être moteur dans France Travail local pour décliner sa politique de formation et d'orientation à l'échelle locale et notamment dans le cadre de la contractualisation (levier n°8).

Le pilotage et la mise en œuvre des politiques de l'emploi, d'insertion, de formation et d'orientation doivent être délégués au niveau intercommunal **pour les intercommunalités qui le souhaitent**.

L'État et l'opérateur France travail local devront être garants des plans d'actions décidés localement et du travail de caractérisation et d'observation des publics les plus éloignés de l'emploi à l'échelle locale (seniors, jeunes, travailleurs pauvres, personnes en situation de handicap, étrangers...).

INTERCOMMUNALITÉS **DE FRANCE**



www.intercommunalites.fr

Intercommunalités de France
22, rue Joubert 75009 Paris

Tél. : 01 55 04 89 00
contact@intercommunalites.fr

Contact presse : Yoann Jacquet

y.jacquet@intercommunalites.fr – 06 71 50 65 88